

Avis et règlement particulier relatifs au jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « CASH »

NOR : FDJJ1805200X

- Les prises de jeu sur internet du jeu « CASH » liées au règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « CASH » fait le 30 juin 2016 avec publication au *Journal Officiel* de la république française du 7 juillet 2016 sont arrêtées en principe dans la journée du 29 mars 2018.

Par conséquent, en application de l'article 16.1.2 du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, le règlement particulier du jeu « CASH » fait le 30 juin 2016 avec publication au *Journal Officiel* de la République française du 7 juillet 2016 est abrogé à compter du 29 mai 2018.

Si la date du 29 mars 2018 ne pouvait pas être respectée, le règlement serait abrogé à l'expiration d'un délai de 60 jours suivant la date d'arrêt effective des prises de jeu, conformément à l'article 16 du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile.

- Le règlement ci-dessous est applicable aux prises de jeu sur internet du jeu « CASH » réalisées après cette date d'arrêt effective des prises de jeu.

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible par internet dénommé « CASH »

Article 1er
Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « CASH » seront, en principe, possibles à compter du 29 mars 2018. Si la date du 29 mars 2018 ne pouvait pas être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet www.fdj.fr. Les joueurs pourront identifier cette version du jeu « CASH » par le biais du bandeau « Nouveau » ou de la pastille « N », figurant à côté du nom du jeu pendant les semaines qui suivent la date effective de mise à disposition du jeu.

Article 2
Emissions d'unités de jeu et prix

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 18 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 5 €.

Article 3

Lots

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
3 lots de	500 000 €	1 500 000 €
3 lots de	100 000 €	300 000 €
5 lots de	10 000 €	50 000 €
10 lots de	5 000 €	50 000 €
3 000 lots de	500 €	1 500 000 €
135 340 lots de	100 €	13 534 000 €
135 340 lots de	50 €	6 767 000 €
496 550 lots de	20 €	9 931 000 €
2 128 800 lots de	10 €	21 288 000 €
1 796 000 lots de	5 €	8 980 000 €
4 695 051 lots formant un total de		63 900 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

Article 4

Description du jeu

4.1. Le joueur valide sa mise de 5 € en cliquant sur le bouton « JOUEZ 5 € ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

4.2 L'unité de jeu est représentée à l'écran par 2 surfaces de jeu à découvrir réparties comme suit :

- une surface de jeu dénommée « VOS NUMEROS » composée de 20 zones de jeu chacune représentée par un symbole,
- et
- une surface de jeu dénommée « NUMEROS GAGNANTS » composée de 5 zones de jeu chacune représentée par un symbole.

A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin de révéler automatiquement les zones de jeu occultées.

4.3 L'élément inscrit sous chacune des 20 zones de jeu de la surface de jeu « VOS NUMEROS » est un numéro. A chaque numéro est associée une somme en euros inscrite en chiffres.

L'élément inscrit sous chacune des 5 zones de jeu de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS » est un numéro.

Les numéros figurant sous chacune des 2 surfaces de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 à l'exclusion de tout autre numéro. Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même surface de jeu.

4.4 Le joueur clique sur chacune des 20 zones de jeu de la surface de jeu « VOS NUMEROS » et découvre vingt numéros et les sommes en euros associées conformément au sous-article 4.3. Il clique sur chacune des 5 zones de jeu de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS » et découvre cinq numéros conformément au sous-article 4.3. S'il découvre, parmi les vingt numéros inscrits sous la surface de jeu « VOS NUMEROS », un numéro identique à un numéro inscrit sous la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS », l'unité de jeu est gagnante et le joueur gagne la somme en euros associée au numéro découvert sous la surface de jeu « VOS NUMEROS » identique au numéro de la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS ».

Si le joueur découvre, sous la surface de jeu « VOS NUMEROS » plusieurs numéros identiques à des numéros découverts sous la surface de jeu « NUMEROS GAGNANTS », les sommes en euros associées à chacun de ces numéros sous la surface de jeu « VOS NUMEROS » s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 19 mars 2018

Par délégation de la Présidente-directrice-générale de La Française des jeux

C. LANTIERI